

Communication à l'attention des villes et communes : distribution de masques

Vous souhaitez distribuer des masques dans votre ville/commune ?

Bpost propose **2 alternatives standardisées**.

1. **Distribution dans toutes les boîtes aux lettres des citoyens** de votre ville/commune
Votre message est diffusé dans toutes les boîtes aux lettres de votre ville/commune.
Il s'agit d'un courrier non adressé
Il contient :
 - Lettre d'information au contenu libre (rédigé par vous)
 - 1 ou plusieurs masque(s)

Le poids maximum de chaque enveloppe (lettre d'information + masque(s)+ enveloppe) ne peut dépasser 50 grammes

2. **Distribution nominative** (tous les citoyens ou ceux de votre groupe-cible)
Votre message est diffusé uniquement aux personnes désignées.
Il s'agit d'un courrier adressé
Il contient :
 - Lettre d'information au contenu imposé (voir exemple de lettre en fin de document)
 - 1 seul masque par enveloppe

Le poids maximum de chaque enveloppe (lettre d'information + masque+ enveloppe) ne peut dépasser 50 grammes

D'autres alternatives d'envoi plus spécifiques sont également possibles.

Nous vous conseillons dans ce cas de prendre contact avec votre Account Manager qui vous détaillera les tarifs et conditions opérationnelles applicables.

Les **procédures et conditions à respecter** pour ces 2 alternative standardisées sont détaillées ici après:

1. Distribution dans toutes les boîtes aux lettres de la ville/commune :

Comment ? Via un toutes-boites (Distripost informatif)

Comment faire ?

Les étapes en résumé

-  **1** Réservation via distripost@bpost.be
-  **2** Préparation de vos envois
-  **3** Conditionnement de vos envois
-  **4** Enlèvement par bpost ou dépôt de vos envois au masspost
-  **5** Distribution par bpost
-  **6** Paiement




Procédure détaillée

1 Réservation

Faites votre demande de **réservation** en envoyant un mail à distripost@bpost.be en mentionnant :

- Votre numéro de client et les coordonnées de facturation (adresse, numéro d'entreprise, coordonnées de la personne de contact)
- La commune (zone) de distribution souhaitée (code postal et dénomination exacte)
- Le poids de votre enveloppe contenant le(s) masque(s)
- La période de distribution souhaitée. Les distributions se feront sur 2 jours : soit Lundi et Mardi, soit Mercredi et Jeudi
- Le lieu de dépôt de vos envois : vous avez le choix entre un dépôt par vos soins en Centre Masspost ou vous pouvez également demander un enlèvement spécial à bpost.

Attention le dépôt en bureau de poste n'est pas autorisé !

 (Hyper) Masspost Center	 Bureau de poste agréé	 Enlèvement via Pick-up
Dépôt par vos soins dans un (Hyper) Masspost Center	Dépôt par vos soins dans un bureau de poste agréé et scellé. Certaines conditions de préparation de vos envois (poids, volume, etc.) s'appliquent. Les bureaux agréés et les centres de distribution sont indiqués sur www.bpost.be/post-offices	Demande d'enlèvement à l'adresse de votre choix en Belgique (option Distripost Pick-up)



2 Préparation de vos envois

- Utilisation d'enveloppes dont les dimensions maximum sont 350x230mm
- Insérer un (ou plusieurs) masques par enveloppe ainsi que votre communication

Attention :

- le poids total d'une enveloppe ne peut excéder 50 grammes
- vos enveloppes doivent toutes comporter le même nombre de masques et la même communication
- nous vous conseillons l'utilisation d'enveloppes opaques et renforcées



3 Conditionnement de vos envois

Rectangular Snip

Toutes les instructions de conditionnement à respecter sont détaillées en fonction du choix de dépôt pour lequel vous avez opté :

- Dépôt dans un (Hyper) Masspost
http://www.bpost.be/sites/default/files/files/One_pager_MassPost_FR.pdf
- Enlèvement
http://www.bpost.be/sites/default/files/files/One_pager_Pick_Up_FR.pdf



4 Enlèvement par bpost ou dépôt de vos envois au masspost

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven

- **Dépôt par vos soins en Masspost :**
 - Le vendredi avant midi pour une distribution lundi et mardi
 - Le mardi avant midi pour une distribution mercredi/jeudi
- **Enlèvement par bpost :**
 - Le jeudi pour une distribution lundi et mardi
 - Le lundi pour une distribution mercredi/jeudi



5 Distribution par bpost

En fonction de la période de distribution que vous avez choisie :

- Lundi et Mardi
- Mercredi et Jeudi



6 Paiement

Paiement sur facture

Tarifs : 0,130 €/ pièce (pour un envoi jusque 50 g)*

*ces prix s'entendent hors TVA 21 %

2. Distribution à un public cible :


Comment ? via un envoi adressé .

Comment faire ?

Les étapes en résumé

-  **1** Réserver votre envoi à votre Account Manager & réservation en ligne de l'enlèvement par bpost
-  **2** Préparation de vos envois
-  **3** Conditionnement de votre dépôt
-  **4** Enlèvement de vos envois par bpost
-  **5** Distribution par bpost
-  **6** Paiement sur facture

Procédure détaillée

-  **1** Réserver votre envoi à votre Account Manager & réservation en ligne de l'enlèvement par bpost

Réserver votre envoi & votre enlèvement par bpost

- Réserver votre envoi à votre Account Manager :
 - Christine.delnoz@bpost.be – 0475/63.33.36
 - Inge.dewit@bpost.be – 0495/58.97.51pour la Wallonie et Bruxelles
- Demander l'enlèvement de vos envois au plus tard deux jours avant le passage du facteur:
<https://www.bpost.be/fr/planifierunecollecte>

-  **2** Préparation de vos envois

- Utilisation d'enveloppes dont les dimensions maximum sont 350x230mm
- Insérer **un seul masque** par enveloppe
- Insérer votre lettre de communication
Attention ! cette lettre de communication doit respecter scrupuleusement les instructions reprises dans l'exemple que vous trouvez en fin de document !
- Impression de l'adresse sur les enveloppes ou avec une étiquette

- Impression de la marque d'affranchissement « Port Payé » sur l'enveloppe ou avec une étiquette.

Le logo « PP » est disponible via les liens :

- PDF : http://www.bpost.be/sites/default/files/product/Non_contractual_PB-PP.pdf
- JPG : http://www.bpost.be/site/fr/business/send_post/franking/logo_pp_jpg.zip
- TIF : http://www.bpost.be/site/fr/business/send_post/franking/logo_pp_tif.zip



3

Conditionnement de votre dépôt

Respecter toutes les étapes ci-dessous :

- Imprimer vos **étiquettes à damier**. Ces étiquettes devront être apposées sur les bacs bleus fournis par le facteur.
Les étiquettes à damier sont disponibles via le lien :
https://www.bpost.be/site/fr/business/send_post/pick_up/Formulaire_a_damiers_PP.pdf
- Préparer une grande enveloppe qui contiendra :
 1. Le bordereau de dépôt avec la communication suivante :
« communication communale Covid 19 ».
Le bordereau est à imprimer :
<https://bpost2.be/masspost/guide/fr/288/#zoom=z>
 2. Un spécimen de votre envoi (une enveloppe complète ouverte et adressée)
 3. Sur la grande enveloppe, indiquer le **nom du Masspost** que votre account manager vous communiquera ainsi que le **code postal** de celui - ci (par exemple : Masspost Brugge 8200)
- Préparer vos envois adressés



4

Enlèvement de vos envois par bpost

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven

- **Enlèvement de votre envoi :**
 - Le Mercredi pour une distribution Lundi & Mardi
 - Le Vendredi pour une distribution Mercredi & Jeudi

Attention : pour une distribution les 4 et 5 mai => collecte le 28/4



5 Distribution par bpost

En fonction de la période de distribution que vous avez choisie :

- Lundi et Mardi
- Mercredi et Jeudi



6 Paiement sur facture

Tarifs

- De l'enlèvement (*Hors TVA 21 %):
 - **20,02 €* :** pour un enlèvement de maximum 4000 enveloppes
 - **40,04 €* :** pour un enlèvement de maximum 8000 enveloppes
 - pour un enlèvement de plus de 8000 enveloppes, merci de prendre contact avec votre account manager.
- Des envois : **0.683 €/pièce**

Lettre de communication pour une distribution nominative

Concerne : COVID19 –rappel des conseils pour votre protection et celle de tous les concitoyens

Ces dernières semaines nos habitudes quotidiennes ont été chamboulées. Cela suscite, chez beaucoup de personnes, un sentiment de malaise et d'incertitude. Cela entraîne également un énorme élan de solidarité dans la société. Votre ville/commune souhaite également vous soutenir.

C'est pourquoi, nous vous rappelons quelques conseils visant à protéger la santé de chacun et nous vous incitons à continuer d'adopter les comportements suivants :

Conseils : texte libre au choix de la commune (*sans obligations, sans détails pratiques sur les dates/horaires d'ouverture des magasins, guichets etc.*). par exemple (site <https://www.info-coronavirus.be/fr/conseils-pour-se-proteger/>):

1. Restez à la maison, surtout si vous êtes malade.
2. Lavez-vous régulièrement les mains.
3. Utilisez toujours des mouchoirs en papier. Un mouchoir ne s'utilise qu'une fois. Jetez-le ensuite dans une poubelle fermée. Si vous n'avez pas de mouchoir à portée de main, éternuez ou tousssez dans le pli du coude.
4. Gardez une distance suffisante (1,5 mètre) lorsque vous êtes à l'extérieur.
5. etc.

Le port du masque, même dit de confort, pourrait jouer un rôle important dans la stratégie de déconfinement. Nous vous recommandons donc, dans la mesure du possible, pour les déplacements nécessaires hors de votre domicile de porter un masque.

A cette fin, vous trouverez ci-joint un masque qui vous permettra de vous familiariser avec cet acte de prévention.

Portez-vous bien et prenez soin les uns des autres. ensemble nous surmonterons cette période.